



**PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 15 décembre 2025 à 18h**

Salle de Réunion au Siège de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Convocation envoyée le 8 décembre 2025

**Nombre total de présents 24
Nombre total de pouvoirs 6
Nombre total de votants 29**

**Approuvé en Conseil Communautaire
Du 10 février 2026
Mis en ligne le 13.02.2026**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

15 décembre 2025 à 18h

Salle de Réunion au Siège de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Table des matières

1.	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 28 octobre 2025.....	4
2.	Présentation des Décisions communautaires.....	4
3.	Demandes de Fonds de concours des communes de Sablet et Séguret	4
4.	Autorisations de paiement sur la section Investissement par anticipation au vote du budget principal 2026.....	5
5.	Admission en non-Valeur	5
6.	Prolongation du compromis de Vente des Lots 1 – 6 – 5 sur la ZA Grange Neuve au profit de la société KLT Invest.....	7
7.	Vente de la Parcalle AE 276 sur la ZA Camp Bernard située sur la commune de Sablet	7
8.	Intervention des communes en soutien aux communes de proximité par l'octroi d'aides directes ou indirectes dans une logique concertée et coordonnée avec l'intercommunalité	8
9.	Présentation du Rapport des Ordures Ménagères 2024	8
10.	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés dit PLDPDMA	11
11.	Etat d'avancement des opérations et Etat des stocks fonciers garantis en lien avec l'Etablissement Public Foncier – EPF.....	11
12.	Questions diverses	12

Jean-François PERILHOU ouvre la séance en rappelant le rôle de l'intercommunalité, présente auprès des communes afin de leur apporter soutien et accompagnement notamment au travers de la prise en charge du FPIC, et de l'attribution de fonds de concours dont deux demandes sont d'ailleurs à l'ordre du jour de ce conseil. Les axes d'intervention de la collectivité s'articulent sur ce qu'on appelle cette première jambe de l'action communautaire, qui est la solidarité vis-à-vis des communes. Toujours plus difficile à atteindre, elle se fait avec, évidemment, pour socle et pour base, une méthode de gestion appuyée, une solidité financière, une ligne budgétaire contenue, qui permettent ainsi à notre collectivité de continuer à faire face et à soutenir chacune de nos communes. Ce soutien est présent dans les domaines de légitimité directe qui sont ceux liés au mandat de maire, car évidemment on connaît le maire, ses élus et l'intercommunalité, avec qui on partage une proximité au quotidien.

Le pari que fait l'intercommunalité, c'est d'être en situation de préserver les maires de cette capacité, et force d'action. L'intercommunalité a également parfaitement assumé la trajectoire collective, la deuxième jambe, qui est incarnée évidemment par le service du quotidien, le ramassage des ordures ménagères, la déchetterie, sur laquelle notamment a été opéré un changement d'horaires d'accès sur la fin de l'année, afin de permettre la gestion d'un flux d'usagers plus important sur cette période. Cette réactivité, et cette flexibilité à éviter la saturation du site. Cette solution a été un succès, Monsieur PERILHOU remercie les services qui ont spontanément proposé cette excellente idée. Il poursuit en mettant en avant, l'ensemble de la panoplie sur la jeunesse qui a encore extrêmement bien fonctionné sur l'année en cours. Plus globalement, l'ensemble des services de l'intercommunalité assument ce pourquoi ils sont là. Il termine par l'espace France Service qui, depuis 3 ou 4 ans d'existence, est une réussite absolue, faisant partie intégrante du paysage local en matière de services publics, qui aujourd'hui bénéficient d'un recours quasi inné et spontané de la part des usagers.

Tous les services sont au diapason, bien sûr, rien n'est parfait, bien sûr, rien n'est facile, mais l'intercommunalité a su faire face en ayant une approche très claire. Les Français se reportent de plus en plus sur l'échelon communal et intercommunal, il s'agit donc d'être communément et conjointement ce dernier rempart, dans l'esprit populaire de nos usagers. Cet objectif est atteignable avec la volonté de toujours réviser nos modes de fonctionnement en étant dans un mouvement permanent, avec cette clé de voûte de rigueur qui caractérise la politique de l'intercommunalité. Le dernier volet qui caractérise particulièrement cette année, est l'aboutissement des grands projets collectifs de la mandature. Le premier, c'est le premier tronçon de la Vélo-route qui a été plutôt bien perçu par les administrés comme par nos visiteurs, avec un long linéaire de voirie vraiment protégé. C'est une première initiative qui en appellera d'autres, notamment le second tronçon de cette vélo-route dite de L'Ouvèze, épine dorsale afin d'assurer un traitement équitable de l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité, sans oublier bien sûr La Vallée de l'Aygues, qui, au même titre que celle de L'Ouvèze, a le droit de pouvoir faire du vélo de manière sécurisée. Le second point, le pôle culture jeunesse, dont l'avancement des travaux est très soutenu Marie-Claire MICHEL et Jean-François PERILHOU ont pu s'en rendre compte lors d'une récente visite. Les intérieurs sont intégralement finalisés. Les extérieurs sont déjà en place, malgré l'aménagement des espaces verts à venir il est déjà possible de se projeter. Le chantier est donc tenu en timing, mais également en coûts.

Jean-François PERILHOU, conforte cette information auprès de Roger ROSSIN, en effet il est toujours bon de préciser que le budget initial est tenu, ce qui, pour ceux qui ont l'expérience de ce genre de chantier, que ce soit dans le public comme dans le privé, est quand même assez rare, pour que cela ne soit pas souligné. Voilà, donc l'intercommunalité a tenu son rang de soutien et finalement de proximité en bloc communal auprès des usagers du territoire avec une lisibilité de son action qui

est in fine l'objectif majeur qui nous réunit et qui nous guide dans nos actions quotidiennes. Je remercie donc le plus grand nombre de participer à cet élan collectif, élus comme services et partenaires divers et variés.

Jean-François PERILHOU procède à la lecture des excusés et des pouvoirs, et propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention DSIL relative au projet du second tronçon de la Vélo Route de l'Ouvèze.

UNANIMITE

Il poursuit et aborde les premières questions inscrites à l'ordre du jour

1. *Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 28 octobre 2025*

UNANIMITE

2. *Présentation des Décisions communautaires*

Renouvellement du contrat d'assistance aux hébergeurs dans le cadre de l'utilisation de la plateforme de la Taxe de Séjour	960 € TTC/an
Virement de Crédits section FONCTIONNEMENT du Budget Principal - ajustements fin d'exercice	Ouverture de crédits Chapitre 011 + 61 400 Chapitre 014 + 95 000 Total + 156 400
	Réduction de crédits Chapitre 065 - 143 900 Chapitre 066 - 7 500 Chapitre 067 - 5 000 Total - 156 400

PREND ACTE

3. *Demandes de Fonds de concours des communes de Sablet et Séguret*

Roger ROSSIN prend la parole et présente les deux de demandes de fonds de concours initiées par les communes de Sablet et de Séguret **qu'il propose au vote**

- Fonds de Concours de la Commune de **SABLET**
Aménagement centre village – Grande Rue TRANCHE 1

Le montant de la demande du fonds de concours s'élève à 12 500 €

UNANIMITE

- Fonds de concours de la Commune de **SEGURET**
Réaménagement d'une voie communale

Le montant de la demande du fonds de concours s'élève à 9 000 €

UNANIMITE

4. Autorisations de paiement sur la section Investissement par anticipation au vote du budget principal 2026

Roger ROSSIN poursuit,

Afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité et pouvoir faire face aux dépenses d'investissement, il est possible en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, d'autoriser le Président à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

Il propose au vote Les dépenses concernées suivantes :

Opérations	Prog.	Fonctions	Services	Chapitres	Articles	Montants
Acquisition véhicule	9000000002	7212	02	21	21828	25 000,00
Acquisition matériel technique	9000000002	7212	02	21	2158	35 000,00
Réparation Benne OM - acquisition matériel autre	9000000002	7212	02	21	2188	14 100,00
Aménagement Déchetterie - autre agencement et aménagement	9000000002	7212	02	21	2128	70 000,00
Acquisition Matériel informatique	35	633	006	21	21838	10 000,00
Aménagement Parking Crèche Vaison la Romaine - "Les Ecureuils"	9000000007	4221	021	21	2128	15 000,00
Equipement Pôle Culture Jeunesse - AUTRE	54	325	054	21	2188	15 000,00
Equipement Pôle Culture Jeunesse - MAT. INFORMATIQUE TELEPHONIE	54	325	054	21	21838	5 000,00
Matériel Club Jeunes - acquisition matériel	30	338	030	21	2188	5 000,00
Matériel EIMD - acquisition matériel	11	311	011	21	2188	5 000,00
Matériel Vaison Ventoux Sport - acquisition matériel	34	338	019	21	2188	3 000,00
Remplacement Chauffage crèche Vaison la Romaine "Les Ecureuils" - autres bâtiments publics	9000000007	4221	021	21	21318	10 00,00

UNANIMITE

5. Demande de subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour la réalisation de la seconde tranche de la Vélo-route de l'Ouvèze entre Vaison-la-Romaine et Mollans-sur-Ouvèze

Roger ROSSIN expose dans le cadre du projet de réalisation de la seconde tranche de la Véloroute de l'Ouvèze entre Vaison-la-Romaine et Mollans-sur-Ouvèze, qui représente un enjeu majeur pour le développement des mobilités douces et du tourisme sur le territoire, il est nécessaire de solliciter des financements complémentaires auprès de l'État pour mener à bien ce projet,

Considérant le plan de financement ci-dessous

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €	%
Travaux	954 271	DSIL 2026	245 000	24.4
Moe	21200	DREAL	339 000	33.76
Imprévus (3%)	28629	CD 84	119 000	11.85
		Région Sud	100 000	9.96
		Autofinancement	201100	20.03%
Total	1 004 100	Total	1 004 100	

Il met au vote l'approbation du plan de financement ci-dessus et l'autorisation de solliciter les financements de l'État au titre de la DSIL pour la réalisation de la seconde tranche de la Véloroute de l'Ouvèze entre Vaison-la-Romaine et Mollans-sur-Ouvèze.

UNANIMITE

6. Admission en non-Valeur

Roger ROSSIN conformément au principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public posé par décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, expose que le comptable est en charge, sous sa responsabilité de l'exécution des recettes intercommunales, de poursuivre la rentrée des revenus de l'intercommunalité et de toutes les sommes qui lui sont dues.

Ayant utilisé tous les moyens de poursuites, le comptable public n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, et au regard des éléments cités, il est fondé de demander à la Communauté de Communes l'admission en non-valeur des sommes recouvrées. Il précise que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (pour insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès...), ne décharge pas le comptable public de son devoir de poursuivre le recouvrement, et n'exclue pas la prise en compte des provisions pour créances douteuses,

Il propose donc au vote de mettre en non-valeur :

- sur le **Budget Annexe du SPANC** au titre des produits irrécouvrables (compte 6541), la somme de **120.00 €**
- sur le **Budget Principal** au titre des produits irrécouvrables (compte 6541) la somme de **2 636.22 €**

UNANIMITE

7.Prolongation du compromis de Vente des Lots 1 – 6 – 5 sur la ZA Grange Neuve au profit de la société KLT Invest

En l'absence de Frédéric ROUX excusé, Jean-François PERILHOU prend la parole et invite Madame Fabienne DUVILLARD en qualité de représentante de la commune de Mollans sur Ouvèze à quitter la salle conformément à l'article 1^{er} de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, afin de prévenir tout conflit d'intérêts.

Il poursuit et rappelle que par délibération DE060-2024 en date du 9 décembre 2024, la communauté de communes consentait à la S° KLT Invest, la vente des terrains référencés Lots 1 – 5 - 6 (fusionnés depuis en un seul lot le lot 1) situés sur la ZA Grange Neuve à Mollans sur Ouvèze.

Dans cette délibération l'assemblée précisait que dans le cas où la vente effective n'aurait pu avoir lieu dans un délai de 12 mois après la signature du compromis, le prix sera majoré de 2.5 € par m² à chaque date anniversaire du compromis, quelles que soit les causes pouvant justifier la prise de retard, et ce afin de compenser les coûts de portage financier.

Le permis de construire de la S° KLT Invest est toujours en instruction et ne pourra pas être délivré avant le 19 janvier 2026, échéance de fin du compromis. Aussi la majoration devrait alors s'appliquer.

Toutefois considérant que des contraintes, indépendantes de la volonté du porteur de projet et non imputables à celui-ci, ont engendré des délais supplémentaires ainsi que des adaptations techniques obligatoires pour assurer la conformité du projet aux exigences réglementaires, que les conditions suspensives prévues dans le compromis de vente n'ont pu être levées du fait de ces contraintes la vente définitive ne peut donc être réalisée dans les délais impartis.

Il propose donc au vote, afin de ne pas fragiliser la viabilité du projet, de prolonger le compromis jusqu'au 1^{er} juin 2026 et de maintenir pour ce lot le prix de vente de 70,50 €/m² initialement fixé avant application de la majoration prévue,

Il précise que la commission Développement Economique en date du 1^{er} décembre 2025 a émis un avis favorable à cette proposition et que si toutefois cette échéance ne pouvait pas être respectée pour ces mêmes raisons, un éventuel avenant pourra être signé avec une majoration du prix conformément à la délibération 062-2025bis.

UNANIMITE

8.Vente de la Parcalle AE 276 sur la ZA Camp Bernard située sur la commune de Sablet

Jean-François PERILHOU invite Monsieur Jean-Pierre LARGUIER ainsi que Madame Sylvie LAFFONT en qualité de représentant de la commune de Sablet à quitter la salle conformément à l'article 1^{er} de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, afin de prévenir tout conflit d'intérêts.

Il poursuit en rappelant que dans le cadre de la politique de développement économique de son territoire, la Communauté de communes a procédé à plusieurs extensions et aménagements sur la Zone d'Activités Camp Bernard et que la commercialisation des lots aménagés se poursuit auprès des entreprises désireuses de s'installer.

Monsieur Julien ALLEGRE a sollicité la Communauté de Communes afin d'acquérir la parcelle AE 276 sur la ZA Camp Bernard à Sablet, pour lui permettre le développement de son entreprise. Cette demande ayant reçue l'avis favorable de la commission développement économique en date du 1^{er} décembre 2025

Il est proposé au vote la cession de la parcelle AE 276 d'une superficie de 170 m², au prix de 60 € HT /m² pour un coût total de 10 200 € HT.

Il précise que ce prix sera majoré de 1.80 € HT/m² à chaque date anniversaire de la promesse de vente, si celle-ci est prolongée, cela afin de compenser les coûts financiers de portage supportés par la collectivité, et ce quelle que soit la cause du retard, qui ne serait pas imputable exclusivement à la collectivité.

UNANIMITE

9. Intervention des communes en soutien aux commerces de proximité par l'octroi d'aides directes ou indirectes dans une logique concertée et coordonnée avec l'intercommunalité

Roger ROSSIN dans le cadre du développement ou du maintien de leurs commerces, certaines communes souhaitent pouvoir agir directement en matière de soutien aux commerces de proximité, par l'octroi d'aides directes ou indirectes, dans une logique concertée et coordonnée avec l'intercommunalité,

Aussi, dans la mesure où la Communauté de Communes est compétente en matière de développement économique, y compris la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, **il convient de préciser que les communes peuvent intervenir dans ce domaine, sans modifier l'intérêt communautaire, et que ces interventions s'inscrivent dans une logique concertée et coordonnée avec l'intercommunalité.**

Cette question est portée aux votes de l'assemblée en ces termes

UNANIMITE

10. Présentation du Rapport des Ordures Ménagères 2024

Roger ROSSIN conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 (JO du 14 mai 2000) qui impose aux regroupements ayant la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collecte et de traitement des déchets ménagers, l'intercommunalité doit fournir aux maires un compte rendu annuel suffisamment détaillé, qui doit être présenté dans les différents conseils municipaux.

Roger ROSSIN procède à la présentation du rapport des Ordures Ménagères 2024.

Sur un territoire d'une superficie identique depuis plusieurs années le nombre de conteneurs s'adapte au flux annuel, notamment sur les temps estivaux. La qualité du service fourni s'appuie donc sur le travail de la commission services urbains, et sur les agents du service des Ordures

Ménagères. Les résultats s'en ressentent, et sont plutôt satisfaisants, notamment au niveau de la collecte des ordures ménagères qui représente le service le plus couteux on note un tonnage d'ordures ménagères en baisse, impactant directement le montant de la TGAP reversé par la Communauté de Communes puisqu'elle est calculée à la tonne collectée. Chaque kilo qui n'est pas produit, c'est autant de TGAP d'économisée. Si l'on compare avec les tonnages de 2018 on est à moins de 10 % de volume des ordures ménagères collectées. Ce comportement impacte donc directement la collecte du Tri Sélectif qui voit à contrario son volume augmenter. La mise en place dernièrement des colonnes pour cartons montre le changement de mentalité qui s'opère auprès des usagers, se qui permet d'assoir sur une période de 10 ans une augmentation de 50 % de collecte d'emballage en plus. Petit bémol néanmoins sur la collecte papiers qui accuse une baisse de 20 % sur les cinq dernières années. Le verre quant à lui rencontre toujours le même succès pour environ 1000 tonnes collecté par an. En comparaison avec d'autre territoire, les résultats de production de déchets de notre intercommunalité se situent globalement en deçà de la moyenne région sud, mais un peu au-dessus de celle du département, et de la moyenne nationale au regard du nombre d'habitants concernés.

Face à cette dynamique, il est très important de poursuivre les efforts et réfléchir sur de nouvelles mesures pour inciter les usagers à encore mieux trier, et à produire moins de déchets. Dans cet objectif l'opération poules poulettes pourrait être renouveler l'année prochaine. Un autre enjeu dans ce contexte est celui de l'information à destination des personnes extérieures au territoire, comme nos touristes, peut-être moins concernés par la problématique de déchets puisque étrangers au territoire.

Roger ROSSIN profite du sujet pour rappeler aux élus qu'une formation leur est proposée sur le thème des dépôts sauvages, encadrée par deux avocats du cabinet PETIT le vendredi 23 janvier de 9h à 12h au sein des locaux de l'intercommunalité. Ils se proposent d'aborder le nouveau cadre juridique des dépôts sauvages, le pouvoir de police, les sanctions pénales, les sanctions administratives que l'on peut mettre en place, et donner une vision très pratique avec des clés pour répondre à ces pratiques d'engagement.

Jean-François PERILHOU rappelle qu'il y aura un vrai enjeu sur le prochain mandat, puisque les marchés de traitement des ordures ménagères arriveront à l'échéance en 2028. Il faudra donc continuer à travailler au mieux pour contenir nos dépenses. Le traitement des déchets par type de déchets, sur nos déchetteries, dont la fréquentation est en hausse est un réel enjeu. Le plus important bien sûr, ce sont les données financières de notre service. Le service de collecte et de traitement des déchets est en comptabilité analytique, et non en budget annexe.

Aussi, sans augmenter la fiscalité, en ayant un suivi fin sérieux, en s'en remettant en question chaque année, on arrive, depuis plus de 10 ans maintenant, à faire que notre service soit à l'équilibre, voire légèrement excédentaire. La collectivité a fait le bon choix de réinternaliser la gestion de son service, et de ne pas faire appel à une Délégation du Service Public auprès d'un prestataire privé. La puissance publique peut donc mieux faire que le privé lorsque les conditions sont réunies.

L'intercommunalité peut donc se féliciter de ces résultats, puisque naturellement, tant que le service est à l'équilibre, il n'y a pas lieu d'augmenter le taux de fiscalité. L'autre piste à travailler sera celle du partenariat avec la Ressourcerie de Vaison la Romaine qui fonctionne bien, qui sera au cœur de la réflexion sur l'amélioration du circuit d'élimination, tout comme la création de nouveaux pôles de traitement et le réaménagement de la déchetterie située à Vaison la Romaine. Une réflexion sur ce dernier sujet est notamment en cours sur la recherche de foncier. Le service est plutôt de bonne qualité, avec des agents dévoués et au final des résultats plus que satisfaisant.

Alexandre ROUX prend la parole souhaitant savoir si aux vues des bénéfices énoncés sur ce service, il pourrait être envisagé la possibilité de revenir ou de réfléchir sur la participation financière des professionnels qui apportent leurs déchets en déchetterie, d'autant qu'il lui semble que sur la COVE ce service est gratuit.

Roger ROSSIN précise que le service est à l'équilibre permettant par son excédent de procéder à

l'équilibre de la section d'investissement et notamment au renouvellement du parc des véhicules. Le coût d'un camion c'est 250 000 €, celui d'un Roll-pack 80 000 €, ou bien de palier aux coûts d'entretien incontournables. Ce petit excédent nous permet de ne pas augmenter le taux de la TEOM. Le coût du service pour les professionnels fait déjà l'objet d'un tarif mesuré. Si l'on devait améliorer leur offre de service, il conviendrait plutôt de travailler sur les horaires d'accès.

Concernant la gratuité sur la COVE elle est fausse, les professionnels payent la redevance spéciale. C'est-à-dire que, la commune à fait le choix d'instaurer la redevance spéciale aux bâtiments publics, aux maisons de retraite, aux commerçants, aux professionnels dès lors qu'ils détiennent un conteneur. Le service n'est donc pas mieux en dehors du territoire.

Jean-François PERILHOU pointe du doigt le nombre de professionnels de la commune de Malaucène qui prennent la carte de la déchetterie Vaison Ventoux pour comprendre l'intérêt qu'elle suscite, et remercie Roger ROSSIN de son intervention très claire.

Il poursuit en évoquant les petits films pédagogiques réalisés par les services communication et déchets afin d'expliquer le trajet qu'effectuent nos déchets pour valoriser l'importance de se donner la peine de trier. Tordre le cou aux idées reçues que tous les déchets vont au final dans les mêmes bacs est essentiel dans la démarche d'amélioration et d'implication des usagers dans le tri. Le camion qui collecte est le même, mais les tournées sont différentes et spécifiques, et Non, ça ne va pas dans le même bac. Ces petits films complètent les exemples extrêmement précis sur ce que deviennent nos objets triés.

Jean-François PERILHOU souligne également tel que l'a présenté Roger ROSSIN une situation où oui, il y a une méthode de gestion, une qualité de gestion financière, qui permettent le maintien des taux là où sur certains territoires les taux TEOM augmentent dans des proportions parfois très fortes.

La Communauté de Communes Vaison Ventoux est donc le territoire sur lequel le taux est le plus bas à plusieurs dizaines de kilomètres, puisque étant les seuls en dessous des 10%. C'est donc par la discipline, la qualité de tri qui a été évoquée, qu'il faut encore amplifier en multipliant les effets de pédagogie, les effets incitatifs, le suivi, et s'il le faut la répression, que l'intercommunalité va continuer à maintenir ce taux qui est inchangé depuis très longtemps. Le pouvoir d'achat étant en permanence au cœur de la réflexion des élus. L'initiative de Roger ROSSIN en proposant cette formation aux élus sur le fléau des dépôts sauvages, leurs permettra une approche actualisée et très concrète afin de préserver la capacité d'action de l'ensemble des communes.

Jean-François PERILHOU tient à souligner tout particulièrement qu'il est heureux que cette formation se fasse au sein des locaux de l'intercommunalité, qui a à cœur de servir de socle pour ses communes en proposant son aide sur les différents sujets sur lesquels elles sont confrontées. C'est une prise d'acte tout simplement que de faire comprendre aux usagers que le traitement des ordures ménagères a un coût à savoir 350 euros la tonne de déchets, alors qu'à contrario on valorise chaque tonne de déchets triés. Alerter sur les points faibles de chacun et chacune en mettant en avant les risques pour le « portefeuille ». Même si les services de l'intercommunalité travaillent dans ce sens, il faut rester néanmoins lucide, car les miracles ne peuvent être éternels, et il n'est donc pas à exclure que malgré les efforts de chacun d'entre nous, ce ne soit pas suffisant pour endiguer une hausse de fiscalité qu'on ne peut exclure. Toutefois elle peut être repoussée grâce à une discipline et une remise en question sur notre manière de trier. Les meilleures démarches environnementales, étant celles accompagnées par le plus grand nombre. L'effet de masse est notre meilleur allié, l'exemple de l'opération « poules », elles sont toutes parties en une demi-journée. Il paraît donc naturel et opportun de pourvoir pérenniser cette action.

Roger ROSSIN propose d'approuver le rapport 2024 établi par la Communauté de Communes.

UNANIMITE

11.Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés dit PLPDMA

Roger ROSSIN informe l'assemblée que la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), impose aux collectivités compétentes en matière de gestion des déchets de se doter d'un PLPDMA.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) constitue un outil stratégique obligatoire visant à réduire la production de déchets sur le territoire et à favoriser des modes de consommation plus sobres, en cohérence avec les objectifs nationaux et européens de transition écologique. La communauté de communes Vaison Ventoux, territoire à dominante rurale et touristique, s'inscrit dans cette démarche afin de renforcer sa politique de prévention, déjà engagée à travers plusieurs actions locales.

Les obligations nationales liées à ce programme étant :

- La réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2030,
- Le développement du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024,
- La réduction de la part des déchets enfouis ou incinérés,
- Le renforcement du réemploi et de la réparation.

La politique de la collectivité en matière de déchets étant de viser à

- Réduire durablement la production de déchets, en priorité les déchets résiduels,
- Accompagner les habitants et les professionnels vers des pratiques plus sobres,
- Développer des filières locales de réemploi, réparation et réutilisation,
- Renforcer le tri à la source des biodéchets et son appropriation par les usagers,
- Structurer un pilotage efficace via des indicateurs de suivi mesurables.
- Maintenir une fiscalité supportable par nos administrés

Le PLPDMA constituant le cadre opérationnel local permettant à la collectivité de décliner ces objectifs réglementaires en actions concrètes, en concertation avec les élus et acteurs locaux.

Roger ROSSIN sur la base des éléments fournis propose au vote la création de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

UNANIMITE

12.Etat d'avancement des opérations et Etat des stocks fonciers garantis en lien avec l'Etablissement Public Foncier – EPF

Jean-François PERILHOU rappelle que la Communauté de Communes Vaison Ventoux et l'Etablissement Public Foncier PACA ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de projets en procédant à des acquisitions foncières au travers de plusieurs conventions d'intervention foncière. Ces conventions prévoient un suivi annuel sur l'avancement des opérations que réalise l'EPF pour le compte de la Communauté de Communes, ainsi qu'une présentation annuelle de l'Etat des stocks fonciers garantis par notre collectivité, pour le compte des communes, au travers de la convention de partenariat avec l'EPF CF84950M – convention habitat multisites, et de la convention subséquente à la convention de partenariat Habitat multisites n° 126-2023C entre la commune de Faucon et la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Dans ce contexte la Communauté de Communes doit approuver l'état des stocks fonciers fourni par l'EPF

13.Questions diverses

Alexandre Roux prend la parole et aborde une question qui lui tient particulièrement à cœur, le sujet de l'hydraulique en Vaucluse et plus particulièrement du projet Hauts-de-Provence-Rhodanienne, plus connu sous l'acronyme HPR. Un projet ambitieux et structurant pour l'agriculture du Nord-Vaucluse et du Sud-Drôme, couvrant 81 communes et plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Le changement climatique est en route et nul ne peut le contester, les températures augmentent et les besoins en eau grandissent. Dans plusieurs bassins versants de notre secteur, tels que celui de l'Aygues, de L'Ouvèze et de l'Est du territoire, la situation est particulièrement préoccupante avec des déficits structurels et des cadres réglementaires très stricts. D'ici 2027, les prélèvements devront être réduits de 40% sur certains de ces secteurs.

Ces dernières années, plusieurs ASA ont réalisé des travaux d'envergure afin de moderniser leurs infrastructures passant d'un transport gravitaire à une distribution sous pression, notamment l'ASA de Violès-Sablet, les ASA de l'Ouveze Ventoux et de Mollans sur Ouvèze et l'ASA de la Vallée de l'Aygues, qui concernent les communes de Buisson, Villedieu et Saint-Roman-de-Malegarde. Une première étape indispensable avant la création d'un adducteur depuis le Rhône qui viendra substituer les prélèvements sur ces cours d'eau. Sur ce sujet il avait d'ailleurs précédemment interpellé la collectivité sur l'absence systématique de représentants de notre intercommunalité au sein de ce projet, dont certains souhaitaient même ne pas voir le projet.

Il fut donc très surpris d'apprendre que le nouveau copil dédié à HPR, se soit tenu ce vendredi 12 décembre 2025, sur la commune de Cairanne. Se réjouissant enfin d'une prise de conscience des élus de la Communauté de Communes, en accueillant ladite réunion, en présence des préfets de la Drôme et du Vaucluse, des représentants des régions AURA et PACA, des départements de la Drôme et du Vaucluse, dont il faisait partie, des représentants des deux chambres d'agriculture, des présidents d'ASA, des représentants d'Intercommunalité, sauf ceux de la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

« Aucun représentant de notre collectivité, une fois de plus », ajoute-t-il, « malgré le fait que cette réunion ait lieu sur le territoire de notre Intercommunalité ».

Alexandre ROUX interpelle les élus présents, « Alors que vous n'avez de cesse de caresser les agriculteurs dans le sens du poil lors de vos différentes prises de parole, je suis au regret de vous dire, mes chers collègues, vous n'êtes pas au rendez-vous et votre absence est purement et simplement un bras d'honneur au monde agricole. Alors voici ma question, qui est extrêmement simple mais à laquelle je souhaite obtenir une réponse ce soir. En février 2026, un comité des financeurs d'HPR se réunira afin de poser les bases d'une répartition des montants entre les différents partenaires dont nous faisons partie. Honorerez-vous pour une fois l'invitation qui vous est faite ? Et consentirez-vous à prendre part à l'investissement de ce projet structurant pour notre territoire ? Le monde agricole et local doit savoir si vous êtes à ses côtés ou si vous ne l'êtes pas. »

Roger ROSSIN prend la parole et dit être très peiné par ces propos, et le déballage politique qui est fait et qui ne reflète pas la vérité. Il explique avoir reçu, il y a plusieurs semaines, avec Laurent ROBERT Messieurs BERNARD et SAUGUES, et qu'à la suite de cette entrevue, une présentation du projet a été organisée à leurs demandes sur la commune de Cairanne, position centrale à contrario de la commune d'Entrechaux, en présence du président du syndicat des Vignerons. Cela montre qu'ils se sont saisis du dossier sans attendre Monsieur Alexandre ROUX. Etant retenu ce jour là sur un autre dossier à Lyon, Roger ROSSIN a chargé son deuxième adjoint, Laurent BRUSSET lui-même président du syndicat des vignerons de le représenter. Il a d'ailleurs lors de l'ouverture de la réunion donné la position de la commune de Cairanne. Il précise même avoir déjà reçu en novembre Monsieur BERNARD avec Laurent ROBERT, à qui il a fait part, en concertation avec Jean-François PERILHOU, de tout l'intérêt qui est le nôtre d'une telle mission. Alexandre ROUX n'est donc pas vraiment bien informé, d'autant qu'ils se sont également réunis sur Orange

mercredi dernier pour le projet HY-FEN (transport d'hydrogène). Car contrairement à la commune d'Entrechaux, Cairanne n'est pas juste impactée par l'hydraulique mais également par le pétrole, le gaz et notamment la mise en place d'un tuyau hydrogène. Dans ce contexte l'idée, notamment en sa qualité de délégué des maires à la CDPENAF, a été de saisir le Directeur de la DDT Monsieur BRODHAG, ainsi que le Préfet en leur demandant l'auto saisine sur ce projet HY-FEN. En effet des mesures compensatoires sont possibles. Aussi après en avoir discuté avec le directeur de la DDT, Monsieur BERNARD et Monsieur SAUGUES, afin de réduire les coûts de l'adduction d'eau, le linéaire entre le Rhône et Rasteau-Vaison étant estimé à 130 premiers millions d'euros, il propose qu'une des mesures compensatoires pourrait être le projet HY-FEN. Ce serait les pétroliers qui financerait tout ou partie de la première tranche.

Roger ROSSIN, ainsi que Jean-François PERILHOU ont en outre fait savoir que malgré le contexte financier contraint, la Communauté de Communes serait au rendez-vous, à hauteur de ce qu'elle pourra faire.

La vice-présidente de la Région a précisé que les intercommunalités iront, telle que la COVE. Roger ROSSIN et Jean-François PERILHOU ont fait savoir que l'intercommunalité sera prête pour s'asseoir autour de la table.

Roger ROSSIN précise donc que contrairement à ce qui est dit, les élus s'occupent de ce sujet et que l'investissement financier sera laissé au libre choix de la nouvelle mandature. « La moindre des choses avant de vouloir faire de la politique devant les journalistes à la veille des élections pour te faire mousser », Roger ROSSIN pense que cela fait 6 ans qu'Alexandre ROUX est conseiller départemental et ça fait 6 ans que les crédits partent dans le sud de département ». Il aurait donc espéré qu'en qualité de conseiller du canton « ...tu puisses avoir une action positive pour essayer d'arriver ». Moins visible plusieurs réunions ont eu lieu le soir, le territoire a été représenté tous les élus de l'interco informés

Alexandre ROUX réitère sa question « pourquoi n'y avait-il pas de représentant de l'intercommunalité ? » Considérant au contraire de Monsieur Roger ROSSIN que Monsieur BRUSSET ne fait pas partie de notre intercommunalité, n'étant pas Conseiller Communautaire. Il est néanmoins ravi de constater que l'intercommunalité se saisit de la question mais déplore toutefois qu'aucun représentant de Vaison Ventoux n'ait été présent, alors que nous étions invités, et regrette de ne pas avoir de réponse à sa question.

Roger ROSSIN considère qu'au contraire les intérêts de l'intercommunalité étaient représentés. La porte d'entrée du projet HPR pour le territoire se situe sur la commune de Cairanne, avec une connexion avec les ASA de l'Aygues, avant que le projet atteigne Vaison la Romaine. Tous les projets s'imbriquent donc, à savoir si le projet HY-FEN n'aboutit pas les aides compensatrices attendues ne seront pas au rendez-vous et donc le projet HPR sera fortement compromis.

Laurent ROBERT précise qu'ils ont été contactés par Monsieur SAUGUES et que suite à ces contacts la réunion a été calée avec les syndicats, peut-être qu'il n'y a pas eu d'annonces...

Alexandre ROUX rappelle que cela fait des années que des réunions s'organisent avec ce chargé de mission, nommé depuis 3 ans et que rien ne bouge.

Roger ROSSIN « pourquoi sont-ils venus voir le maire de Gigondas, Cairanne et Rasteau », peut être que ce sont les communes premières concernées. En 1 mois et demi après plusieurs échanges avec la région et le département pour les financements et les syndicats, le projet est posé.

Laurent ROBERT, « on ne peut pas être contre en étant paysan »

Alexandre ROUX demande à Laurent ROBERT pourquoi il n'était pas à la réunion. Ce dernier étant retenu par ailleurs, pourquoi n'a-t-il pas été remplacé par un élu de l'intercommunalité ?

Roger ROSSIN considère que le territoire été représenté par Monsieur BRUSSET

Pour Alexandre ROUX, Monsieur BRUSSET n'étant pas conseiller communautaire, alors la collectivité n'était pas représentée

Jean-François PERILHOU remercie les protagonistes pour cet échange, précisant qu'il avait promis un Conseil Communautaire un peu court, mais c'était sans compter sur cette intervention. Il termine en souhaitant à l'assemblée un très joyeux Noël dans un esprit de fête et de partage.

Levée de la séance 19h15